

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 25 mars 2024

Date de l'annonce publique : 15/03/2024

Date de la convocation des conseillers : 15/03/2024

### Mode de participation

|                          |  |  |
|--------------------------|--|--|
| Présences                | 13   | Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff). |
| Visioconférence          | 0  | Néant.   |
| Procuration              | 0  | Néant.   |
| Absences                 | 0  | Excusés : Néant.<br>Non excusés : Néant.   |
| Référence                | CC.2024-03-25 - 4.04   |  |
| Point de l'ordre du jour | 4.04   |  |
| Objet                    | <b>Foyer Eist Heem, Berchem - Mise en conformité à la loi d'accessibilité - Devis complémentaire</b> |  |

### Le conseil communal,

Vu le devis complémentaire relatif aux travaux de mise en conformité du Foyer du jour "Eist Heem" à Berchem conformément à la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs ;

Considérant que le devis estimatif complémentaire, établi le 11 mars 2024 par le département des bâtiments communaux du service technique, présente un coût total, honoraires compris, hors taxes de 106.837,61 € ;

Considérant que le coût du projet passe ainsi de 634.740,66 € à 759.740,66 € TVAC en raison des compléments précités, attribuables à l'entrée en vigueur de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs et qui, par conséquent, nécessite d'être exécutée ;

Vu la délibération du conseil communal du 3 octobre 2022 portant approbation d'un devis supplémentaire à hauteur de 235.000,00 € ;

Vu la délibération du conseil communal du 18 juillet 2022 portant approbation d'un décompte intermédiaire à hauteur de 399.470,66 € ;

Vu les délibérations du conseil communal du 10 février 2014 et du 20 mars 2017 aux termes desquelles le conseil communal a approuvé le projet relatif aux travaux de rénovation du bâtiment Foyer Eist Heem à Berchem et extension du premier étage :

|   |            |        |
|---|------------|--------|
| Coût estimatif global du projet (décompte + devis supplémentaire) | 634.740,66 | € TVAC |
|---|------------|--------|

Vu l'article du budget des exercices 2023 et 2024 cumulés ci-après :

| Article            | Libellé   | Crédit budgétaire |
|--------------------|---|-------------------|
| 4/221/221311/14001 | Foyer Eist Heem, Berchem - Rénovation du bâtiment et extension du premier étage | 157.171,71        |

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le devis estimatif complémentaire, établi le 11 mars 2024 par le département des bâtiments communaux du service technique, relatif aux travaux de mise en conformité du Foyer



du jour "Eist Heem" à Berchem conformément à la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs.

| <i>Devis estimatif complémentaire</i>  | Montant en €      |
|--|-------------------|
| <b>Foyer Eist Heem, Berchem - Rénovation du bâtiment et extension du premier étage</b> |                   |
| 1. Travaux complémentaires dans le cadre de la mise en conformité                      | 94.000,00         |
| 2. Honoraires  | 6.000,00          |
| 3. Divers et imprévus  | 6.837,61          |
| Total hors TVA   | <b>106.837,61</b> |
| TVA 17% sur travaux et honoraires  | 18.162,39         |
| Total général TVAC   | <b>125.000,00</b> |

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 9 avril 2024

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,